

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, tenue à l'Édifice municipal, ce **mardi, 12 février 2013** à 19 :30 heures.

Étaient présents:

Messieurs Nelson Cloutier
Roger Lapierre
Pierre Dorval
Serge Guimond
Réal Beaulieu

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance.

2. Avis Spécial/Délai de 48 heures/Renonciation

030-02-2013

Avis Spécial/Délai de 48 heures/Renonciation.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

DE renoncer au délai prévu de 48 heures pour l'envoi de l'avis spécial tel que stipulé à l'article 156 *Code municipal du Québec*.

3. Ordre du jour

3.1 Acceptation

031-02-2013

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu

Et unanimement résolu : -

D'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis Spécial/Délai de 48 heures/Renonciation
3. Ordre du jour
 - 3.1 Adoption
4. Service incendie/Schéma de couverture de risques/Rapport annuel-2012/Adoption
5. Période de questions.
6. Levée de la séance
 - 6.1 Résolution

4. Service incendie/Schéma de couverture de risques/Rapport annuel-2012/Adoption

032-02-2013

Service incendie/Schéma de couverture de risques/Rapport annuel-2012/Adoption

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu : -

D'accepter le rapport annuel 2012 dans le cadre du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

5. Période de questions.

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

6. Levée de la séance

6.1 Résolution

033-02-2013

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 19h45.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière